



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-07-39

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR – Lot 11 – 10- VRD-
Espaces verts**

Avenant N°2

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction du nouvel Alcazar – Lot 11 – 10- VRD-Espaces verts (Lot n° 11 du dossier initial)** avec l'entreprise **S.A.S ENTREPRISE MINETTO** dont le siège se situe –6 Allée des Tilleuls – PA Val de Durance – 04200 SISTERON, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 339 282,92 €
 - Montant TTC : 407 139,50 €

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant N°1 prend en compte les travaux supplémentaires induits par le défaut de portance constaté lors des essais après terrassement de la plateforme. Ce défaut de portance a donné lieu à la mise en place d'une substitution de hauteur 30 cm selon préconisation du géotechnicien missionné pour le G4.

Le présent avenant N°1 prend également en compte des travaux pour canaliser les EP issues de l'angle Sud-Ouest du terrain (regard, tranchée et canalisation)

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Nom du membre	Description des prestations à exécuter	Montant ht	Trvx supplémentaires	Incidences financières en € ht	Nouveau montant ht
ENTREPRISE MINETTO	TERRASSEMENT / VRD / ESPACES VERTS	280 893,32 €	1) Travaux substitution : Selon préconisation du géotechnicien dans le cadre de la G4 2) Traitements des EP : Selon préconisation du géotechnicien dans le cadre de la G4	+ 15 017,85 € + 2 755,00 €	298 666,17 €
ROUTIERE DU MIDI	REVETEMENT VOIRIE	35 539,60 €			35 539,60 €
BENSO TP&ENERGIES	TERRASSEMENT / VRD	22 850,00 €			22 850,00 €
	TOTAL (avec PSE)	339 282,92 €			357 055,77 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **17 772,85 €**
- Montant € TTC : **21 327,42 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,23 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre
(Cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 2) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **357 055,77 €**
- Montant TTC : **428 466,92 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **S.A.S ENTREPRISE MINETTO**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **S.A.S ENTREPRISE MINETTO**.

Fait à Sisteron, le 23 août 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**